VILLE DE WATTEN

VILLE DE WATTEN
URBANISME

Dossiers déposés avant le 26 novembre 2026

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE				
24/11/2026	DP 59647 26 00037	Monsieur Daniel HANIN	12 Cité Jeanne d'Arc 59143 WATTEN	Extension prévue sur une terrasse existante réalisée sur un vide sanitaire ajouré (transparente hydrauliquement). Le niveau de la surface de plancher de l'extension sera 1m00 au-dessus du terrain naturel (terre végétale). Extension en enduit blanc cassé. Menuiseries blanches (similaire à la maison existante). Toiture tuiles terre cuite rouge/orange (similaire à la maison existante).
24/11/2026	DP 59647 26 00036	Monsieur Daniel HANIN	12 Cité Jeanne d'Arc 59143 WATTEN	Construction d'un abri de jardin. Elévation en bac acier gris anthracite. Toiture sera réalisée en bac acier gris anthracite. La porte sera de teinte gris anthracite RAL 7016
09/10/2026	DP 59647 26 00033	Monsieur Nathan ROZE	33 Cité Saint-Michel 59143 WATTEN	Remplacement des menuiseries extérieures
01/10/2026	DP 59647 26 00032	Monsieur Jean-Marie SAMEZ	57 Rue de Dunkerque 59143 WATTEN	Rénovation de la toiture.
13/08/2026	DP 59647 26 00026	Madame Isabelle DEBERRE	6 impasse de l'Ermitage 59143 WATTEN	Construction d'une ossature bois, suivi d'une toiture plate en membrane PVC, finition des murs en bardage imitation bois clair. Fenêtres PVC. Porte d'entrée et de service PVC. Feu à pelets Demande récupération de 10m² pour aggrandissement.
PERMIS DE CONSTRUIRE				
19/11/2026	PC 59647 26 00008	Monsieur Yvan VIREL	268 Rue Pascal Leulliette 59143 WATTEN	Construction d'une véranda accolée à l'habitation principale. Elle ne sera ni chauffée ni refroidie. Les eaux de pluie seront infiltrées sur la parcelle.

Article R423-6 du Code de l'Urbanisme
Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration, et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.